

# LES LOISIRS D'UN CHANOINE

## DE L'ÉGLISE DE SENS

EN 1792

---

Le cardinal Paul d'Albert de Luynes a aimé sa ville métropolitaine d'une manière toute particulière et lui en a donné de nombreuses preuves. Entr'autres bienfaits, on doit lui attribuer la réorganisation du collège.

En l'année 1764, après la première expulsion des Jésuites, le Cardinal ne voulut pas que Sens fut privé de l'établissement que les Pères avaient dirigé jusqu'alors et fit au recteur de l'Université de Paris la demande d'un sujet capable de continuer l'œuvre que ces religieux étaient forcés d'abandonner.

Le recteur choisit, pour le présenter à Son Eminence, un jeune homme de vingt-deux ans, Jean-Charles-François Tuet, né à Ham, le 5 août 1742, qui avait déjà fait ses preuves en professant à Paris en ce collège Sénonais des Grassins, dont M. Buzy vous a retracé l'histoire dans deux notices insérées au tome XIII de votre *Bulletin*. Touché de l'honneur qui lui était fait, le jeune homme n'osa pas accepter la place de professeur de rhétorique que ses maîtres ne redoutaient pas de lui offrir, et demanda humblement à n'être

chargé que des classes de troisième et de quatrième. De 1764 à 1782, il resta attaché au collège, acquérant droit de cité dans notre ville en formant ces élèves qui, deux ans après son arrivée, se trouvèrent aussi forts que ceux des mêmes classes du collège des Grassins.

« J'adjugerais à mes soins, dit-il (1), une partie de ces progrès, si je pouvais le faire avec autant de modestie que de vérité : mais pour ne parler que de mes écoliers, j'en ai eu souvent, surtout en troisième, plusieurs de la première force. J'en nommerai un, qui est connu de toute la France : c'est M. Tarbé (2), né à Sens et ministre des contributions publiques en 1791. Vétéran de troisième avant l'âge de douze ans accomplis et presque toujours l'alpha de sa classe, il donnait, dès 1766, des preuves de ces rares talents qu'il a montrés dans les finances et qui se seraient développés d'une manière moins utile sans doute, mais plus brillante dans une carrière moins étrangère à la littérature

(1) Manuscrit, page 144.

(2) Louis Hardouin Tarbé, né à Sens en 1753, mort en 1806, après avoir été premier commis de finances sous les ministres Necker et de Calonne et directeur des contributions sous de Lessart, fut nommé, en 1791, ministre des contributions publiques.

Décrété d'accusation en 1792, il se condamna à la retraite et refusa, lors du Consulat, les fonctions de conseiller d'Etat et de préfet de la Seine.

Il s'était retiré à Sens et à Nailly et est mort à Paris en 1806.

Son administration, qui n'a duré qu'un an, a laissé de profonds souvenirs par suite de l'habileté avec laquelle il avait procédé à la réorganisation complète des finances de l'Etat, dont les réformes politiques avaient bouleversé les bases.

Il avait, dans sa retraite, cultivé les lettres avec succès.

(F. P. M. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN. Note manuscrite.)

ture. Ceux de mes autres disciples qui ont également fait ma gloire et ma consolation, me pardonneront de ne pas leur donner ici une place qu'ils ont tous dans mon cœur comme dans l'estime de leurs concitoyens : ou plutôt ils me sauront gré d'avoir, par mon silence, ménagé leur modestie, et si j'ai un pardon à demander, c'est à celui à qui ma plume indiscreète n'a pas fait le même plaisir. »

Le 19 février 1780 un canonicat de la métropole étant devenu vacant par la mort de M. Pelée des Tanneries, le Cardinal le lui offrit comme la juste récompense de ses services. Devenu chanoine de Sens, l'abbé Tuet pouvait espérer que sa vieillesse serait à l'abri du besoin. Malheureusement, il n'en fut pas ainsi, car la persécution religieuse ne tarda pas à être une des funestes conséquences de la révolution de 1789. La constitution civile du clergé (12 juillet 1790) entraînait la suppression des Chapitres et nous savons que le mercredi 24 novembre de cette année, les membres du directoire du district de Sens eurent la triste mission de signifier la dissolution de ce corps qui comptait dix siècles d'existence. Nous savons également que la noble attitude du doyen l'Hermitte de Chambertrand (1) fut

(1) Louis-Claude l'Hermitte de Chambertrand, nommé chanoine de Sens le 22 août 1752, a pris possession le 5 mai. Elu cellerier le 12 décembre 1770, a pris possession le 16 février 1772. Sa signature de Rome du 1<sup>er</sup> janvier 1771.

Le 25 novembre 1777, il fut élu doyen d'une voix qu'on peut dire unanime. Son élection confirmée par une bulle expédiée de Rome le 15 décembre 1777. A pris possession le 28 janvier 1778. (*Histoire des dignités et des chanoines du Chapitre de Sens*. Bibliothèque d'Auxerro.)

M. de Chambertrand fut le dernier doyen du Chapitre de Sens à la Révo-

imitée par le plus grand nombre des chanoines qui, privés de leurs revenus, donnèrent, pour la plupart, l'exemple de la dignité dans le malheur. L'existence du chanoine Tuet en est la preuve. C'était un érudit et un travailleur dont le goût dominant (pour emprunter son expression même) était la retraite qu'il savait rendre agréable, la plume ou les livres ne sortant presque jamais de ses mains. A l'époque de la Révolution, il jouissait en paix d'une aisance heureuse, fruit de ses travaux, habitait une maison (très jolie, dit-il quelque part) avec un beau jardin, près de la pépinière, possédait une belle bibliothèque et vendait bien ses ouvrages. Peut-on rêver un sort plus digne d'envie ! L'édition du *Guide des humanistes* (1), dont il avait conservé la propriété, lui avait rapporté 500 livres ; la première édition de sa *Prosodie* (2) encore davantage et il avait vendu 1200 livres la propriété de cet ouvrage. Il travaillait encore, et nous savons, qu'outre ses *Matinées séné-*

lution. Il est mort sur l'échafaud révolutionnaire à Paris, le 9 mai 1794, le même jour que M. Martial de Loménie, coadjuteur de Sens, et que Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, dont il aurait reçu, dit-on la dernière confession.

Il était âgé de soixante ans.

(1) *Le Guide des Humanistes ou Premiers principes de goût*, développés par des remarques sur les plus beaux vers de Virgile et autres bons poètes latins et français.

A Paris, chez Gogué, libraire. MDCCLXXX.

Sans nom d'auteur.

L'exemplaire de ma bibliothèque a été donné en prix au collège de Sens, en l'année 1811.

(2) *La Prosodie* a été imprimée trois fois à Sens. La première édition est de 1778.

Je ne possède pas cet ouvrage.

*naises* (1), parues en 1789, il avait dès lors les manuscrits que nous avons vu récemment passer en vente et que le prix excessif demandé a fait jusqu'ici rester aux mains du libraire.

Un an après la dissolution du Chapitre il n'était par conséquent pas encore réduit aux extrémités dans lesquelles nous aurons la tristesse de le voir tomber plus tard, mais il n'avait plus d'occupation, le service canonial était officiellement supprimé et il n'était plus question d'instruction. Pour charmer sa solitude, l'ex-chanoine composa la *Notice pour servir à l'histoire de Sens, jusqu'en 1789*, dont j'ai le plaisir de vous présenter le manuscrit, considérant comme une bonne fortune d'avoir pu le faire entrer dans une bibliothèque sénéonaise.

Cette pièce a fait partie de la collection de M. Thé-

(1) *Matinées sénéonaises ou Proverbes françois*, suivis de leur origine, de leur rapport avec ceux des langues anciennes et modernes, de l'emploi qu'on en fait en poésie et en prose, de quelques traits d'histoire, mots sail-lants et usages anciens dont on recherche aussi l'origine, etc. etc.

A Paris, chez Née de la Rochelle et à Sens, chez la veuve Tarbé, impr. du roi, MDCCCLXXXIX, avec approbation et privilège du roi.

« ... Il me reste à dire deux mots sur le titre de mon recueil. Cet ouvrage ayant été fait à Sens et ma santé ne me permettant de travailler que le matin, j'ai cru devoir l'intituler *Matinées sénéonaises*. Ce titre simple et vrai (a) a déplu à un de mes amis qui voulait me le faire supprimer, en m'alléguant pour raison que tout ce qui vient de la province est mal reçu dans la capitale, et qu'un chef-d'œuvre même, fait hors des barrières de Paris, ne ferait pas fortune dans cette ville si l'on ne cachait avec soin la honte de son origine.

« Cette observation ne m'a point persuadé.... » (Préface, pages 14 et 15.)

(a) Si le public daigne agréer ce recueil, je me propose d'en justifier davantage le titre en insérant à la fin du second volume, une Notice pour servir à l'histoire du Sénéonais.

dore Tarbé (1), vendue, comme tout le monde doit le déplorer ici, en 1849 (2), sans que ni la ville ni l'archevêché n'aient rien tenté pour empêcher que les pièces du plus haut intérêt pour notre histoire civile et religieuse, n'aillent enrichir la bibliothèque d'un amateur de Metz en Lorraine (M. de Salis, député de la Moselle), les vitrines de riches libraires de Paris (MM. Dumoulin, Guillemot, Pothier, Téchener, etc., etc.), ou rejoindre à Auxerre les belles collections de livres et de manuscrits que la Révolution nous a fait perdre.

Millin, au chapitre VIII de son *Voyage dans les départements du Midi*, accompli en 1804 et publié en 1807 (3), le cite parmi ceux que possédait alors M. Tarbé et qu'il considère comme intéressants, sur la ville de Sens. Après la regrettable dispersion de « ce musée complet dont (suivant Joseph Techener) aurait dû s'en-

(1) Graticn-Théodore Tarbé, né en 1770, imprimeur à Sens, mort en 1848, Archéologue distingué, A laissé deux filles : M<sup>me</sup> Landry et M<sup>me</sup> Levert dont le fils, Alphonse Levert, ancien préfet des Bouches-du-Rhône, est aujourd'hui (en ) député du Pas-de-Calais. (P. P. H. TARBÉ DE SAINT HARDOIN. Note manuscrite.)

(2) La vente a commencé le 4 septembre 1849. Il n'existe aucun catalogue de cette collection et il paraît que les procès-verbaux de la vente ne mentionnent même pas les objets (manuscrits, livres, tableaux gravures) qui parfois étaient livrés en bloc aux acheteurs.

Un des libraires présents à cette dilapidation, M. J. Techener, a écrit dans le *Bulletin du bibliophile* (année 1849, pages 248 à 251), un article remarquable auquel il est fait allusion ci-dessus.

(3) *Voyage dans les départements du midi de la France*, par AUBIN-LOUIS MILLIN. Quatre tomes en cinq volumes et un atlas de dessins. Imprimerie impériale, 1807-1811.

Le chapitre IV en partie et les chapitres V, VI, VII, VIII et IX et partie du chapitre X, sont consacrés à Sens. M. Théodore Tarbé fut pour Millin un guide obligeant dans ses recherches sur notre pays.

norgueillir la ville au sein de laquelle il avait été fondé, et qui gisait presqu'inconnu au milieu d'une population indifférente qui n'a rien fait pour en conserver au moins quelques parcelles, » après cette dispersion, dis-je, le manuscrit de Tuet passa aux mains d'un libraire de Paris, qui le vendit à M. Léon de Bastard (1). Ce savant recherchait avec passion les documents relatifs à l'histoire du département. Il traita bien notre manuscrit, dont il confia la reliure à un artiste de cette époque qui a pris soin de signer son ouvrage : Closs.

## II

La notice pour servir à l'histoire de Sens comprend 240 pages d'une écriture serrée, fine et correcte. Commencée le 29 mai 1792 et finie le 25 novembre de la même année, elle est précédée d'une préface, datée du 1<sup>er</sup> décembre et de deux pages d'avant-propos, écrites le 5 du même mois. La lecture en serait plus facile si, après avoir composé sa notice, qui se termine à la

(1) La bibliothèque d'Auxerre contient, entre autres choses remarquables, la collection formée par M. Léon de Bastard sur le département de l'Yonne. Elle comprend des livres, des manuscrits, des gravures et des autographes dont beaucoup sont intéressants pour le Sénonais.

Attaché à l'ambassade du baron Gros, en Chine, M. de Bastard est mort en rade de Canton, le 2 décembre 1860. Il n'était âgé que de trente-huit ans. M. Grangier de la Marinière, dans le *Journal des Débats*; M. Guesnard, dans la bibliothèque de l'École des chartes; et M. Aimé Charest, dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, ont publié sur lui d'intéressantes notices.

Le catalogue des ouvrages concernant le département de l'Yonne, donné par M. le comte de Bastard à la bibliothèque la ville d'Auxerre, est au *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, année 1878.

page 186, l'auteur n'avait fait un supplément de tout ce qu'il a trouvé de curieux dans les ouvrages qui lui furent communiqués postérieurement. Ce supplément, qui s'étend de la page 187 à la page 231, est divisé par numéros qu'il faut, au cours de la lecture, chercher à la fin du manuscrit.

Je n'entreprends pas, Messieurs, de vous faire suivre pas à pas le bon chanoine dans ses recherches, et je me contente d'indiquer ses points principaux et d'extraire quelques lignes dans lesquelles la préoccupation de l'époque à laquelle il écrivait se fait jour dans son récit. Nous aurons le plaisir de constater ensemble que ce prêtre était un homme de devoir à qui ne manquait pas le courage. J'insiste sur ce point, vous faisant remarquer que cette notice a été composée à la veille de la Terreur et que cependant l'auteur ose, dans sa préface, revendiquer pour lui la liberté, qu'en ce temps-là cependant, plus peut-être qu'en d'autres, *les gens au pouvoir n'accordaient qu'à leurs amis*. « L'opinion, dit-il (manuscrit, pages 5 et 6), est une modification de l'âme sur laquelle les lois humaines n'ont aucune prise. On peut bien, en certains cas, la régler dans ses effets extérieurs, mais non la détruire par la force. C'est l'emploi de ce dernier moyen qui a si justement décrié ces croisades entreprises pour ramener les hérétiques à la croyance catholique. Il n'y aurait pas plus de justice aujourd'hui à inquiéter un citoyen sur les opinions religieuses ou politiques. Il ne doit aucun compte des premières à la société dont il est membre, pourvu qu'il ne trouble pas l'ordre public. Permis à elle de rejeter toute révélation : mais de quel droit gênerait-elle en ce



point ma croyance? Qu'on me punisse si l'on veut par le ridicule et par le mépris; nulle loi positive ne me met à couvert de ce genre d'injustice; mais il en est une dans le code politique, laquelle protège indistinctement toutes les personnes et leurs propriétés, et le catholique est sous sa sauvegarde comme le protestant ou le matérialiste. « Assurément le chanoine Tuet se faisait illusion quand il écrivait ces lignes et on lui a donné le temps de méditer plus tard, dans les prisons de Sens, sur le danger d'émettre des appréciations trop sincères. Cette autre, au sujet d'un miracle de saint Bond, n'était pas pour excuser sa hardiesse. « L'abbé le Beuf, écrit-il (1), qui n'a copié qu'une partie de la vie de Saint-Bond, ne m'apprend pas si le bâton mort, arrosé tant de fois, donna des signes de résurrection, et quand ce miracle se serait opéré, devrais-je le dire à un siècle qui ne croit plus aux miracles? Au reste, le défaut de foi n'ôte rien à leur vérité et on ne détruit pas un fait en le niant. Si donc j'avais connaissance de celui-ci et que je puisse le certifier par des témoignages respectables, j'oserais le consigner ici pour l'édification non de mes contemporains, qui s'en moqueraient, mais d'une génération digne de rendre hommage à la toute puissance divine. Car nous n'avons pas pour toujours rompu avec le ciel. Un temps viendra où la religion réparera ses pertes et triomphant à son tour du philosophisme qui la tient concentrée dans les cœurs d'un petit nombre de fidèles, elle rendra à tous les Français la foi qu'il cherche à nous ravir aujourd'hui. » J'ai parlé plus haut

(1) Manuscrit, page 22.

de courage, je crois que vous ne trouverez pas le mot exagéré, car, dans la pensée de l'auteur, sa notice devait être publiée. Elle était prête pour paraître en janvier 1793. Il parle toutefois de cette publication avec beaucoup de modestie : « Il est possible (1) (et j'en fais le vœu le plus ardent), que d'une notice qui prête à la critique, résulte à la fin une histoire complète, écrite avec goût et digne des regards de la postérité. Mon nom périra avec ma notice, mais elle aura fait naître un bon ouvrage. En cela seul je place ma récompense et sais trop bien m'apprécier pour en demander davantage. »

### III

L'ouvrage est divisé en trois époques :

1<sup>re</sup> *Epoque*. — Sens au temps de Tarquin l'Ancien.

2<sup>e</sup> *Epoque*. — Sens au temps du passage de César dans les Gaules.

3<sup>e</sup> *Epoque*. — Sens depuis la naissance de Jésus-Christ.

Les deux premières époques sont traitées en quelques pages dans lesquelles, sans suivre nos anciens chroniqueurs dans les revendications d'origines fabuleuses, il parle sans forfanterie des expéditions aventureuses des Brennus et rend hommage aux deux héroïques défenseurs de l'Indépendance : Accon et Drapès.

Arrivé à la naissance de Jésus-Christ et à l'établissement du christianisme dans les Gaules, l'auteur

(1) Préface, page 22.

« aime, dit-il, à croire et est loin d'improver (1) ceux qui croit que l'apôtre de Sens a reçu immédiatement ses pouvoirs du premier évêque de Rome. »

A travers les siècles, nous le verrons saluer ces grands évêques qui sont la gloire de l'Eglise de Sens, mais en reconnaissant toutefois qu'on ne sait rien de positif sur les huit successeurs de saint Potentien, et que c'est beaucoup de pouvoir, à peu près, deviner le temps où ils ont vécu.

Au vi<sup>e</sup> siècle, il nous montrera saint Ursicin (2) exilé en Phrigie avec saint Hilaire de Poitiers, rapportant de Jérusalem d'insignes reliques, au vii<sup>e</sup> saint Loup, « ange tutélaire de cette ville et digne de l'être par ses vertus (3), » frappant de terreur les soldats du roi Clotaire II et leur faisant prendre la fuite, et saint Wulfran, s'arrachant à son diocèse pour aller évangéliser les Frisons. Au viii<sup>e</sup> saint Ebbon faisant des murs de Sens le premier rempart contre les Sarrasins (4) et donnant par sa victoire l'exemple à tout un

(1) Supplément, p. 192.

(2) Supplément, p. 193. — Saint Ursicin.

« En 358, saint Ursicin, saint Hilaire, évêque de Poitiers, et plusieurs autres prélats de France furent exilés à Phrigie, pour s'être déclarés contre l'hérésie d'Arius. Constance ou, si l'on veut Julien, les rappela au bout de trois ans. Ursicin, quoique libre, resta encore quelque temps en Orient, alla à Jérusalem, d'où il rapporta plusieurs reliques, entre autres neuf corps des saints Innocents, . . . »

(3) Manuscrit, page 23.

M. Tuet raconte ici l'histoire de la cloche sonnée par saint Loup et dont le son inconnu de l'armée de Clotaire lui fit prendre la fuite. — L'explication qu'il donne étant un peu longue, j'ai préféré ne pas parler du miracle.

(4) Manuscrit, page 27.

« Ces barbares repoussés par Ebbon n'étaient qu'une partie de leur armée

peuple qui, sous la conduite de Charles Martel, arrêtera pour toujours l'invasion musulmane. Il fixera plus tard notre attention sur Magnus (1), l'ami de Charlemagne qui, ayant suivi le roi à Rome, en l'an 800, assistera à son couronnement comme empereur d'Occident, et recevra de lui les reliques précieuses qui font encore du Trésor de notre église l'un des plus vénérables de la chrétienté ; puis, sur Jérémie « modèle de fidélité au souverain légitime, » sur Anségise (2), heureux ambassadeur de Charles le Chauve qui, en 876, obtiendra pour lui et ses successeurs le titre glorieux de primat des Gaules et de Germanie, enfin, sur cet Euvrard, digne successeur de saint Ebbon, qui fit une si belle défense de Sens en 887, qu'après un siège de six mois les Normands furent obligés de se retirer (3).

Plus tard il nous rappellera le roi Louis le Gros luttant pour assurer à Daimbert (4) l'indépendance de son

qui, bientôt après, se répandit dans le Poitou. Il était réservé à Charles Martel de les défaire entièrement dans un fameux combat où Abderanne perdit la vie avec 375 000 Sarrazins. L'évêque de Sens préluda à cette victoire par la sienne, et la facilita en donnant à Charles le temps de joindre toutes ses forces à celles du duc d'Aquitaine et en prouvant à ces troupes réunies que les ennemis qu'ils allaient combattre, quelque nombreux qu'ils fussent, n'étaient pas invincibles. »

(1) Manuscrit, page 30. — Magnus,

« . . . . Pendant son pontificat, Charlemagne fit de grands présents à l'Eglise de Sens, pour laquelle il avait une grande vénération. »

(2) Supplément, page 197.

M. Tuet ajoute entre parenthèses que l'extension du titre aux successeurs a toujours été contesté.

(3) Manuscrit, page 35.

(4) Manuscrit, page 51.

« . . . . Louis le Gros ne mit tant de chaleur dans cette affaire que parce que la ville de Lyon était alors du domaine de l'empereur. . . . »

siège, et Henri Sanglier (1) présidant ce fameux concile de Sens où saint Bernard triompha d'Abailard. Puis, il évoquera la figure de Gauthier Cornu, mariant dans notre cathédrale le roi saint Louis avec Marguerite de Provence, celle de Hugues de Toucy donnant l'hospitalité à deux exilés célèbres : le pape Alexandre III et saint Thomas de Cantorbéry ; celle de Pierre Roger, qui sera le pape Clément VI (2). Il nous montrera Jean de Montaigu, mourant sur le champ de bataille d'Azincourt (1415) (3) en combattant les Anglais, blâmera Louis de Melun (4) de n'avoir pas eu l'énergie de défendre les prérogatives de son église, puis nous fera admirer les magnificences de Tristan de Salazar (5) et

(1) M. Tuet ne parle pas de la reconstruction de la cathédrale qui eut lieu sous l'épiscopat de Henri Sanglier. C'est cependant dans cette église, reconnue de nos jours « comme la plus ancienne de toutes les églises ogivales, » que se tint le fameux concile de 1140.

(2) Manuscrit, page 72.

« . . . . Pendant le peu de temps que Pierre Roger passa sur le siège de Sens, il fonda dans l'église cathédrale une chapelle en l'honneur de saint Martial, apôtre de Limoges, et la dota de bons revenus. Il renouvela aussi l'ancien statut qui oblige les évêques suffragants de la province de Sens de venir, avant de prendre possession de leurs sièges, jurer sur le maître-autel de l'église de Sens qu'ils seront, en tout et pour tout, soumis au siège métropolitain. . . . »

(3) Manuscrit, page 86.

(4) « L'apatique Louis de Melun qui préféra son repos à la primatie. »

(Suppl., page 213.)

(5) « Si d'autres archevêques ont fait du bien à l'Église de Sens, Tristan l'en a comblé. C'est lui qui a fait faire la charpente des grandes voûtes de la cathédrale. Il fournit toutes les tapisseries nécessaires à l'ornementation du chœur. Si elles poussaient aujourd'hui (1792) dans le coin poudreux d'un garde-meubles, il ne les a pas moins payés très cher et d'un argent qu'il pouvait s'adjuger, puisque cette somme était le produit de l'amende à laquelle il avait fait condamner les insolents chanoines de Paris. »

(Supplément, page 215.)

de cette suite de riches pontifes qui ont élevé ce palais archiépiscopal dont les restes mutilés attestent encore le goût. Toutefois, il déplore avec une juste sévérité les effets du concordat de François I<sup>er</sup> et de Léon X. Le tableau qu'il présente de ces effets dans le diocèse de Sens est trop frappant pour le passer sous silence. « Du côté de ce qu'on appelle honneur, illustration, ce siège, dit-il, a tout d'abord beaucoup gagné. Depuis 1521 jusqu'à 1560, il compte cinq archevêques, tous distingués par leur naissance et leurs dignités. Pas un qui ne fut cardinal et quelques-uns étaient princes. Un autre avantage, c'est que ces prélats, tous courtisans, pouvaient faire ressentir au diocèse les effets de leur crédit, mais quel bien réel tout cela procurait-il à la religion ! Tirés de la cour qui est ordinairement le centre de la corruption, ils apportaient avec eux l'air qu'ils y avaient respiré et ils ne pouvaient que très difficilement faire germer ou entretenir dans les âmes, à eux confiés, des vertus communes et obscures aux yeux des grands, et par cela même très agréables à Dieu. Pour arriver à lui il faut, selon le Sauveur, descendre à la petitesse des enfants. Or, comment un homme, né, élevé et vivant au sein de l'orgueil et de l'ambition, inspirera-t-il des sentiments d'humilité et de modestie aux peuples qu'il est chargé de sauver ? Aussi, ne voyons-nous pas que cette noble fonction ait beaucoup occupé les archevêques dont nous parlons. Plus curieux de faire pleuvoir sur eux les grâces de la cour que celles du ciel sur leur troupeau, ils subordonnaient le titre de pasteur des âmes à celui de chancelier, de garde des sceaux, etc., etc., et ils prodri-

guaient à ces dernières dignités un temps que la première revendiquait tout entier. En vain ont-ils contribué à l'ornement de leur église, de leur palais, même de la ville, toutes ces décorations n'étaient que l'accessoire de ce qu'ils avaient à faire; il fallait avant tout faire de leur propre cœur, de celui des fidèles, le temple de vertus chrétiennes. C'est malheureusement ce qu'ils ont négligé.

« Pour renfermer les évêques dans le cercle de ce devoir, le seul nécessaire, l'Eglise les a sagement obligés à la résidence. Cependant nous avons vu que plusieurs de nos prélats n'ont, de tout leur pontificat, mis le pied dans leur cathédrale; tels furent Duprat, Bertrandi et Louis de Lorraine. »

Enfin, après avoir rendu hommage aux prélats qui ont occupé le siège pendant le xvii<sup>e</sup> siècle, sans manquer de déplorer la faiblesse d'Octave de Bellegarde (1) acceptant un archevêché démembré, arrivé au xviii<sup>e</sup> siècle, il signalera l'épiscopat de Mgr Languet, adversaire heureux des Jansénistes, et s'étendra avec complaisance sur le pontificat du cardinal de Luynes, protecteur éclairé des lettres, des sciences et des arts, employant son crédit à ramener le commerce à Sens, en obtenant l'arrêt du conseil qui autorisait l'établissement dans cette ville d'une manufacture de velours considéré, jusqu'à la Révolution, comme la « nourrice du peuple de Sens, » et obtenant, lors de l'établissement, dans la généralité de Paris, d'une société

(1) « Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, dès le 16 novembre 1621, avait été nommé à ce siège, à condition qu'il en souffrirait le démembrement. »  
(Suppl. page 128.)

d'agriculture composée de quatre bureaux, que l'un de ces bureaux soit fixé à Sens, et offrant son palais pour les réunions hebdomadaires de ces assemblées.

Ainsi que nous le voyons, le chanoine Tuet s'est étendu sur l'histoire des archevêques. Il ne pouvait en être autrement étant donné le caractère dont il était revêtu. Au reste, comment écrire l'histoire d'une ville sans parler de ce qui fait sa gloire ?

Qui, de nos jours, écrivant l'histoire de la cité, pourrait passer sous silence le nom vénéré de ce prélat dont la bonté et la dignité suprêmes ont fait l'admiration de mon enfance et de ma jeunesse, de cet ami des sociétés savantes qui suivait et encourageait vos travaux et dont j'ai été fier de retrouver partout où il a passé, à Meaux (1), à Séz (2), à Fontainebleau comme à Sens même, le souvenir gardé avec un religieux respect ?

(1) Mgr Mellon Joly, archevêque de Sens de 1844 à 1867, qui avait été archiprêtre de Meaux de 1831 à 1836 et avait montré beaucoup de dévouement pendant le choléra de 1832, est mort à Fontainebleau le 22 avril 1872.

J'habitais Meaux alors et Mgr Allou ayant appris mon origine sénonaise me fit l'honneur de m'inviter au service solennel qu'il célébra le vendredi 31 mai pour notre archevêque

Après le service, je pus me rendre compte qu'après quarante années le souvenir de l'archiprêtre de Meaux n'était pas oublié non plus que celui du jeune vicaire qui fut son constant ami et que nous avons vu mourir prématurément, à Sens, vicaire général : M. Chauveau, l'un des premiers bienfaiteurs de la Société archéologique, qui n'a pas encore payé la dette de reconnaissance qu'elle lui doit.

(2) Mes affaires m'appelant dans le département de l'Orne, j'ai eu, plusieurs fois, occasion d'entendre les vieillards parler avec admiration de l'évêque de Séz, Mgr Jolly, qu'ils connurent dans toute sa force, puisqu'il avait à peine quarante ans lorsqu'il fut préconisé.



Qui, écrivant cette histoire aujourd'hui, pourrait ne pas s'étendre avec reconnaissance sur le glorieux épiscopat du prince de l'Eglise (1) qui a été l'âme de ces restaurations savantes accomplies avec un goût et un savoir consommés, soit dans l'antique métropole, soit dans ce palais que nos évêques de la renaissance avaient fait si magnifique, et de ces constructions grandioses qui font du grand séminaire de Sens l'un des plus beaux de France ?

Le chanoine Tuet a fait une large place à nos évêques mais n'a pas entendu écrire seulement leur histoire. « Sénonais, non par la naissance, mais par la demeure qu'il avait fixé depuis longtemps à Sens, il a voulu étendre ses recherches à toute notre histoire, en sorte que, tout en cheminant, le filet d'eau est devenu une rivière. »

Le temps m'a manqué, messieurs, pour compléter l'étude de son manuscrit, mais si je n'ai pas abusé de votre bienveillance je reviendrai un jour sur cette autre face de son ouvrage, et je compléterai mon étude, au moyen du rapide examen de celles de ses lettres qui sont en ma possession.

Nous pourrons ainsi le suivre jusqu'à son dernier jour, exemple de la simplicité dans l'accomplissement du devoir, supportant avec résignation une misère imméritée et restant l'enfant respectueux et fidèle de ses deux mères : l'Eglise et l'Université.

Félix CHANDENIER.

Sens, le 2 janvier 1888.

(1) Son Eminence le cardinal Bernadou.